



Frais professionnel salarié

Par **JMTEX31**, le **21/10/2011** à **07:59**

Ma société ma bloquer mes frais professionnel sans préavi écrit, juste par téléphone le 15 du mois de septembre quand je me suis rendu compte que mes frais n'était viré sur mon compte, de 1mois 1/5 pour une somme de 1600€ sachant que mon fait une avance de 500 € ,pour le prétexte que ont reçu mes justificatifs en retard. Je me trouve dans une situation à découvert à ma banque car je fait actuellement l'avance de ce mois çà(d'un valeur de 1000€)et que le prochain virement sont prévu le 15 du mois.Je voudrais savoir si j'ai un recours ou un article de loi du travail pour savoir si mon entreprise ont tout les droits à ce niveau.

Mon contrat de travail, je suis salarié cadre commercial et j'ai la responsabilité de 20 départements, je suis donc amené à des déplacements régulié avec des nuit d'hotel.

A aujourd'hui par cette situation mon responsable des ventes me reproche que je ne dort pas à l'hotel. Je lui expliqué ma situation bancaire que je suis à découvert et que la banque me demande de faire le nécessaire sous huitaine. Pour permettre de ne pas etre inscrit à la baque de france, je vais etre obligé de prendre de mon compte personnel pour rembourser le découvert.

Par **P.M.**, le **21/10/2011** à **09:44**

Bonjour,

Vous avez par ailleurs la possibilité de demander un acompte sur salaire et je pense que le mieux serait que cela s'arrange à l'amiable si vous n'êtes pas coutumier de ce retard...

Vous pourriez quand même tenter, si vous y tenez, une mise en demeure par lettre recommandée avec AR...